



SWISS EMBASSY
SCHWEIZERISCHE BOTSCHAFT
AMBASSADE DE SUISSE
AMBASCIATA DI SVIZZERA

LONDON, W1H 2BQ,
16-18, Montagu Place,
Tel.: 723-0701/6
Telex 28212

Le 15 juin 1977

Ref.: 341.0 - RJ/1g

Jurisconsulte du
Département politique fédéral
3003 B e r n e

Médaille du Jubilé d'argent
de la Reine Elizabeth II

an	31	31	BFA	a/a
Datum	20.6.			
Visa	BV			BFA
EPD		20.06.77		-9
Ref.	p.A. 15.61.0. VCh.			

Monsieur l'Ambassadeur,

A l'occasion du Jubilé d'argent de la Reine, j'ai reçu comme tous les Chefs de mission à Londres la médaille commémorative jointe à cette lettre. Il me semble, à première vue, qu'il s'agit d'un simple souvenir et qu'il n'y aurait aucun inconvénient à la conserver. Néanmoins, le fait qu'elle soit ornée d'un ruban et qu'elle présente quelques autres particularités peut susciter un léger doute qui m'incite à vous soumettre le cas. Par la presse et par des informations complémentaires recueillies auprès du Service du protocole du Foreign Office, j'ai appris ceci:

La Reine et le Premier Ministre ont décidé, voici plusieurs mois, d'éditer une médaille commémorative à l'occasion du Jubilé. Cette médaille serait fabriquée par la Monnaie et tirée à 30'000 exemplaires seulement. Il avait été décidé que quelques catégories de résidents étrangers la recevraient d'office et que, pour ces bénéficiaires, elle aurait la valeur d'un souvenir. Pour les citoyens britanniques en revanche, il a fallu trouver des critères particuliers. On a ainsi voulu récompenser des personnes qui ont rendu des services à la Nation dans tous les domaines des activités humaines. Mais aucun privilège, ni matériel ni social n'est attaché à cette

*Vollig ein-
verst.
Ih. kann die
Merk. behalten.
24.6. Bi*

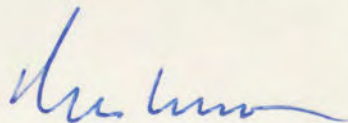
./.

médaille. Si on attend que les citoyens britanniques l'arborent à côté d'éventuelles décorations, comme cela est d'usage en particulier pour les anciens combattants, il n'est pas attendu que les étrangers en fassent de même. Enfin il n'est pas attendu non plus que les bénéficiaires accusent réception de cette médaille.

Un interlocuteur autorisé du Foreign Office a déclaré: "The Queen would be pleased if the Swiss Ambassador would find it possible to retain the medal among his personal mementos, in commemoration of her Silver Jubilee". Dans ces conditions, j'ai le sentiment qu'il serait particulièrement délicat de rendre la médaille, ce que, du reste, personne ici ne comprendrait vraiment.

J'attends avec intérêt vos remarques sur cette question et vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'AMBASSADEUR DE SUISSE:



(E. Thalmann)

Annexe mentionnée